

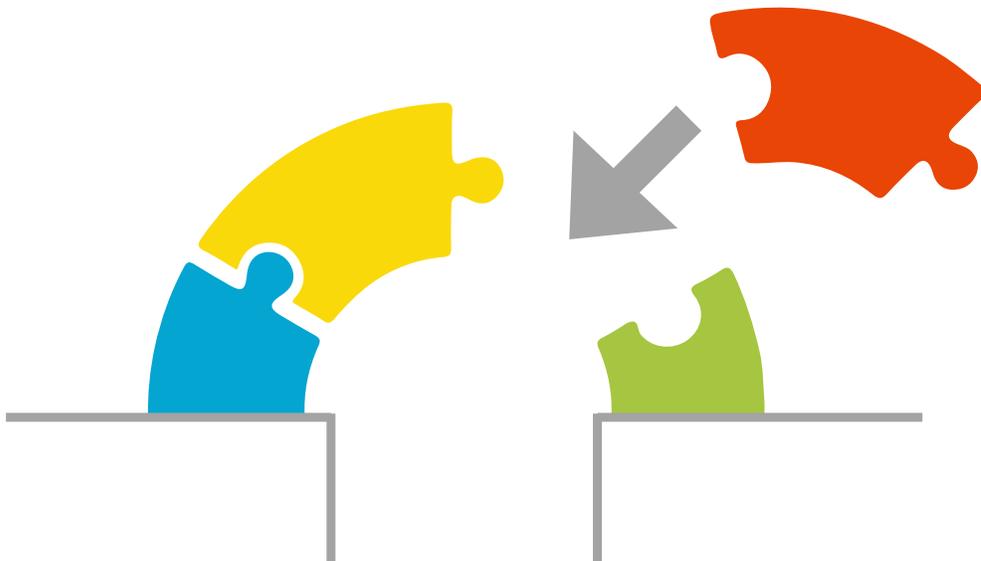
Qu'est-ce que la planification de la transition ?

Service Coordination Soutien (SCS) veut vous aider à mieux vous préparer aux transitions de la vie. Une transition se produit lorsqu'une personne fait l'expérience d'un changement dans sa vie, comme commencer ou quitter l'école, acquérir une nouvelle compétence, obtenir un emploi ou trouver un endroit où vivre.

Nous reconnaissons que tout le monde vit des transitions à différents moments de sa vie. Le changement peut être stimulant et difficile pour de nombreuses personnes. La planification de la transition consiste de regarder vers l'avenir et à planifier l'avenir de votre choix.

Élaborer un plan vous donne l'occasion de dire aux gens ce qui est important pour vous, vos forces, vos capacités, vos besoins en matière de soutien et la manière dont vous souhaitez être soutenu. SCS peut vous aider à planifier vos transitions de vie, à cerner les possibilités qui s'offrent à vous dans votre communauté et à atteindre vos objectifs.

Lisez la suite pour plus d'informations sur chaque période de transition, ainsi que des conseils et des ressources pour vous aider à vous y **préparer**.



Mon outil de recherche

Nous avons rassemblé des exemples de ressources dans nos fiches de conseils pour vous aider à planifier chaque période de transition.

Pour en savoir plus, nous vous invitons à consulter *Mon outil de recherche* à search.sconline.ca/rechercher.

En utilisant cette bibliothèque en ligne, vous trouverez des ressources et services locaux pour les enfants et les adultes ayant une déficience intellectuelle ou l'autisme.

Déclaration de désistement

SCS décline toute responsabilité pour toute erreur ou omission dans le contenu de ce document.

Questions ?

Veillez visiter sconline.ca ou communiquer avec nous au 613-748-1788 pour obtenir de plus amples renseignements.

PÉRIODE DE TRANSITION : PLANIFICATION PRÉALABLE DES DERNIÈRES DISPOSITIONS

Parler de la planification de fin de vie n'est jamais facile, mais être préparé peut vous donner la tranquillité d'esprit et peut apporter un certain soulagement à vos proches. Vous devriez avoir des documents juridiques prêts. Si vous êtes un aidant naturel, voici quelques étapes à suivre lors du décès d'un proche.

Conseils

Préparation du testament

Un testament désigne la personne à qui vos biens doivent être remis après votre décès. Il est recommandé d'avoir un testament ou une procuration avant d'en avoir besoin, car vous devez être capable de prendre de telles décisions au moment de terminer le processus. Avez-vous pensé à préparer un testament ou à faire identifier une personne en qui vous avez confiance et la nommer en tant que votre procureur ?

Saviez-vous qu'une procuration permet à quelqu'un d'autre de prendre des décisions en votre nom de votre vivant ? Il existe deux types de procurations : la procuration pour vos biens et procurations pour vos soins personnels.

Lorsqu'un proche décède

Perdre un proche est une période difficile. Voici quelques informations qui peuvent vous aider :

- Saviez-vous qu'un directeur de funérailles est en mesure de vous guider dans toutes les dispositions nécessaires ? Le directeur de funérailles pourrait vous aider à remplir le formulaire d'enregistrement des décès, à obtenir le permis d'inhumation ou à suivre le processus de crémation.

Ressources suggérées

Que faire lorsque quelqu'un décède

<https://www.ontario.ca/fr/page/que-faire-lorsque-quelquun-decede>

Comment fonctionnent les procurations

<https://www.ontario.ca/fr/page/donner-une-procuration>

Incapacité mentale

<https://www.ontario.ca/fr/page/la-capacite-mentale>

Testaments, successions et fiducies

<https://www.ontario.ca/fr/page/bureau-du-tuteur-et-curateur-public>

Évaluations de la capacité

<https://www.ontario.ca/fr/page/la-capacite-mentale>

- Saviez-vous que vous ne pouvez obtenir un certificat de décès qu'une fois le décès de la personne a été enregistré ? Deux documents seront requis pour l'enregistrement du décès : le certificat médical de décès et la déclaration de décès.
- N'oubliez pas d'informer tous les services concernés (courrier, permis de stationnement, permis de conduire, assurance habitation, etc.) que la personne est décédée.

Scannez le code QR pour accéder à Mon outil de recherche et trouver plus de ressources :



Disponible en anglais :

Services sociaux | Funérailles de base

<https://basicfunerals.ca/social-services/>